

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26322855

Déposé
03-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0894284867

Nom(en entier) : **EDF INVESTISSEMENTS GROUPE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 143 bte 4
1050 Ixelles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

Ce jour, le vingt-sept mars deux mille vingt-six.

(…)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société à responsabilité limitée « Berquin Notaires », dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**S'EST RÉUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « **EDF Investissements Groupe** », ayant son siège à 1050 Ixelles, avenue Louise 143, boîte 4, ci-après dénommée la « *Société* ».

(…)

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION: Modification de l'objet de la Société.

(…)

DécisionL'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et, par conséquent, de remplacer le texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant :*« La société a pour objet principal, tant en Belgique qu'à l'étranger, notamment dans le cadre de financements de projets, (i) de consentir des prêts à des tiers (en ce compris des sociétés liées), sous toute forme, en ce compris des ouvertures de crédit et des engagements de mise à disposition, autres que des prêts à la consommation, (ii) d'accorder des garanties à ou pour compte de tiers (en ce compris des sociétés liées), sous toute forme, en ce compris des lettres de crédit, et (iii) d'identifier, d'analyser, d'acquérir, de détenir, de gérer et de céder des créances civiles ou commerciales, des valeurs mobilières, des titres de créances négociables, des droits financiers issus d'opérations de financements structurés et de conclure des instruments financiers à terme de quelque nature que ce soit.**La société pourra, dans le cadre de son activité, conclure des opérations de couverture de ses actifs au moyen de produits dérivés (et notamment de taux, de devise, de crédit et de rendement) ou d'assurance et effectuer des opérations de mise en pension pour valoriser ses actifs.**Pour financer l'acquisition de ses actifs, la société pourra, dans le cadre d'émissions de caractère exclusivement privées, recourir à l'émission d'actions, de titres de dette ou contracter, mais auprès d'établissements de crédit, des lignes de liquidités.**La société pourra acquérir, souscrire, détenir et gérer des titres de participation dans des filiales dont l'objet serait similaire à l'objet principal défini ci-dessus.**La société peut réaliser, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières et accomplir tout acte, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.**En outre, la Société pourra exercer, tant en Belgique qu'à l'étranger, à l'égard de toute société ou entité, qu'elle soit liée ou non au sens du Code des sociétés et des associations, des activités de consultance et d'assistance en matière de gestion d'entreprise. Ces activités incluent notamment : la*Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

fourniture de services de consultance générale ; de services d'assistance ou de support à la gestion administrative, financière, comptable, stratégique, opérationnelle, organisationnelle, de trésorerie ou de ressources humaines ; de services de réalisation d'analyses, d'études ou de rapports ; de services de gestion ou de suivi de projets ; ainsi que toute mission de support ou d'expertise liée au fonctionnement, au développement ou à l'organisation de sociétés ou d'entreprises. La société peut accomplir toutes opérations et prestations qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation ou le développement. ».

DEUXIÈME RÉOLUTION: Procuration pour la coordination des statuts.

(...)

TROISIÈME RÉOLUTION: Procuration à l'organe d'administration.

(...)

QUATRIÈME RÉOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Olivier Benoit ainsi qu'à tout collaborateur de la Société, qui tous, à cet effet, élisent domicile au siège de la Société, chacun pouvant agir individuellement et avec faculté de subdélégation, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription et/ou la modification des données dans la Banque-Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire